

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Assemblée nationale : le dérapage incontrôlé de Paul Biyoghe Mba

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville / Gabon

"DÉRAPAGE verbal mal contrôlé, aigre mal contenue, volonté de faire le buzz, personnalité politique en mal de tribune, etc". Rien n'est sans doute trop juste pour qualifier la sortie, mercredi dernier, du député du 3e arrondissement du Parti démocratique gabonais (PDG) de la commune de Ntoum, Paul Biyoghe Mba, lors de la séance plénière qu'a dirigée le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi.

Du haut de son vécu politique, il s'en est pris ouvertement à la "répartition inégale des postes au sein du bureau de l'Assemblée nationale, en stigmatisant la forte représentativité de la province du

Haut-Ogooué et des représentants de la communauté Nzebi". Venant de tout autre individu, ces propos n'auraient sans doute jamais défrayé la chronique. Mais émanant du PDG, ancien Premier ministre, qui plus est président de la Commission de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable à l'Assemblée nationale, il y a lieu de s'interroger, à juste titre, sur les motivations réelles qui ont sous-tendu ces affirmations sur fond d'exacerbation des tensions ethniques et de repli identitaire.

C'est dire qu' aucune excuse ne saurait être trouvée au " Roi de Bikélé". Car, qu'on le veuille ou pas, et sans risque de se tromper, il a sans doute mesuré, à l'avance, la portée de ses propos dans l'opinion publique nationale. Surtout que l'endroit et le moment choi-

sis ne sont pas dénués de portée symbolique.

Homme d'envergure nationale, il sait mieux que quiconque la nécessité de savoir raison gardée et de s'exprimer avec modération, en tous lieux et à tout moment dans nos sociétés si fragiles. Dans lesquelles le vivre-ensemble est une œuvre inlassable. Dès lors, à quoi joue-t-il ?

Le plus grave dans tout cela, c'est qu'en dehors du rappel à l'ordre du président de l'Assemblée nationale, et de la réprobation exprimée par les députés du 1er siège de Lékon-Lékori, Ali Akbar Onanga Y'Obegue, et de Mulundu, Régis Immongault Tatangani, le groupe parlementaire PDG au palais Léon Mba n'a pas réagi tout comme le secrétariat exécutif. Faut-il toujours laisser faire ou laisser dire au risque de fragiliser davantage la cohésion ?



Photo: DR

Le président de la Commission de l'Environnement à l'Assemblée nationale, Paul Biyoghe Mba, à l'origine d'une sortie de route.

Tensions au CLR : Nicole Assélé rassure...

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

La dernière sortie du général à la retraite Jean-Boniface Assélé, président-fondateur du Centre des libéraux réformateurs (CLR), à laquelle n'avait d'ailleurs pas assisté la déléguée générale Dr Nicole Assélé, a laissé penser à une bonne partie de l'opinion nationale que la rupture entre le père et la fille était imminente. Que nenni ! Cette dernière, au sortir de la réunion du directoire qui s'est tenue hier au siège du parti, a tenu à éclairer la lanterne du plus grand nombre.

"(...) Je suis venu éclaircir les choses avec le directoire. Il y'aurait un combat au CLR, je vous assure qu'il n'y a pas péril en la demeure. Le président-fondateur aimerait que nous revoyons les textes issus du Congrès de 2019. Pour lui, il y'a beaucoup d'incompréhension dans ces textes qui font en sorte qu'on a l'impression d'avoir un bicéphalisme au

niveau du CLR", a-t-elle déclaré. Avant d'ajouter : " Beaucoup de cadres et militants n'ont pas bien compris qui fait quoi. Et pourtant tout est dans les textes. Pour lever ses incompréhensions, le président-fondateur a estimé qu'il faille revoir les textes pour éclaircir certaines incompréhensions".

Une proposition qu'elle approuve à condition que cela se fasse, bien évidemment, dans le respect des statuts et règlement intérieur du parti. Nicole Assélé de préciser qu'elle demeure en poste. "Le président-fondateur n'a jamais destitué le délégué général. La preuve il nous a permis de faire notre directoire. S'il avait vraiment destitué le délégué général aurions-nous tenu notre directoire aujourd'hui?", s'interroge-t-elle à haute et intelligible voix.

L'occasion faisant le larron, elle a annoncé la révision des textes de son écurie politique après les fêtes de fin d'année.



Photo: SNN

Pour Nicole Assélé, «il n'y a pas péril en la demeure au CLR».

Diplomatie : bientôt une assistance administrative et juridique de la diaspora

Y.F.I
Libreville/Gabon

L'INFORMATION a failli passer sous silence lors du dernier Conseil des ministres, tant les mesures individuelles entérinées étaient pléthoriques, particulièrement au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Transfert de technologies, de l'Éducation nationale, chargé de la Formation civique.

Sur présentation de Pacôme Moubet Boubeya, ministre des Affaires étrangères, le Conseil a, à cette occasion, adopté sept projets de textes législatifs et réglementaires dont celui inhérent à "la protection ou assistance consulaire des Gabonais de l'Étranger", en application des dispositions de la Loi fondamentale.

Nul doute que les péripéties vécues par les Gabonais en terre étrangère, notamment au plus fort de la première vague de la pandémie de Covid-19, y sont pour quelque chose. Le chef de la diplomatie gabonaise et le gouvernement tout



Photo: DR/L'Union

Le Conseil des ministres a adopté le projet de loi portant protection ou assistance des Gabonais de l'Étranger.

entier comptent désormais apporter une protection consulaire à nos ressortissants résidant à l'étranger. Une assistance qui ne sera pas pécuniaire mais plutôt administrative et juridique.

Cette assistance consulaire sera effective en cas : "de décès, d'accident grave, de crime grave dont est victime un Gabonais, de disparition, d'arrestation ou de détention, de situation de détresse, d'enlèvement international d'enfants lorsque l'enfant ou un des parents de celui-ci est gabonais, de besoin de titres de voyage provisoires, de crise consulaire majeure, notam-

ment les catastrophes naturelles ou les crises politiques", indique le communiqué final du dernier Conseil des ministres. Objectif : rompre avec l'arbitraire et, par la même occasion, assurer la protection de la dignité humaine, des enfants et des personnes en situation de détresse. Il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'avec l'entrée en vigueur dudit projet de loi, les conditions de vie des Gabonais de l'étranger vont clairement enregistrer un saut qualitatif. Espérons simplement que ce projet, comme beaucoup d'autres avant lui, ne reste pas au stade des intentions.